



La voiture électrique : une solution pour la ville ?

Ce texte est une contribution à propos du projet de loi de « programmation de la transition énergétique pour la croissance verte » en ce qui concerne les objectifs de « Rue de l'avenir ».

En effet, le secteur des transports est quasiment ignoré par ce projet de loi, (ne sont pas cités : le vélo, les transports en commun, l'auto partagé, tout comme les changements de comportements sociétaux constatés ou attendus), thèmes qui nous sont particulièrement chers.

Seul l'accent est lourdement mis sur les véhicules électriques, des mesures très coûteuses y sont proposées pour stimuler son usage, d'où l'opportunité de cette contribution limitée à ce seul thème.

nota :

Loin de s'opposer aux progrès technologiques et aux mutations incontournables Rue de l'Avenir tient à dénoncer ici certaines affirmations incomplètes et fallacieuses et à apporter sa contribution objective au débat public et à la connaissance de tous pour une bonne transparence et un choix de mobilité réfléchi car argumenté. Dans la mesure de nos possibilités d'investigation, cet argumentaire est donc loin d'être exhaustif, il se veut simple introduction à une réflexion commune.

La légitime lutte contre les atteintes à la qualité de l'air

Force est de constater que le véhicule électrique est considérablement moins producteur de particules, ce qui va dans le bon sens pour la protection de l'environnement et des populations, il y a un sujet plus immédiat que celui des émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est la santé publique.

La propulsion électrique (ou hybride) nous paraît particulièrement adaptée aux flottes captives urbaines municipales ou d'entreprises tout comme aux professionnels dépendant de leur véhicule pour leur travail.

Le véhicule électrique est-il plus écologique ?

« L'environnement politique, en particulier la loi de transition énergétique, pousse au développement des véhicules électriques en raison de leur avantage écologique. Or ce point suscite un débat assez vif. Les études, qui visent à rationaliser cette question, montrent que l'avantage écologique de ce type de véhicules n'est pas si évident. En se basant sur le dégagement de gaz à effet de serre, nous avons des situations disparates selon le mix énergétique des pays concernés. En France, sur l'ensemble de la chaîne, un véhicule électrique dégage 55 % de CO₂ de moins qu'un véhicule diesel. En Allemagne, il y a quasiment une égalité entre les rejets des voitures électrique et thermique. » (Antoine Decelle, manager au sein de l'équipe Energie du cabinet Columbus Consulting. Avec ses équipes, il étudie la place de la voiture électrique dans la transition énergétique).

La voiture électrique présentée à tort comme « voiture propre ».

Malgré les appellations des constructeurs, Il n'existe pas de « voiture propre », En effet, pour sa construction si on examine le bilan carbone complet, les émissions pour fabriquer une voiture électrique sont du même ordre de grandeur que pour une voiture à pétrole.

Il faut évoquer aussi sa déconstruction, le recours à des métaux rares pour la batterie, (lithium), l'usure des pneus etc...

Bref, le bilan de la voiture électrique n'est pas absolument favorable à l'environnement dans sa globalité, il y a plutôt une délocalisation de la pollution. Les particules nocives ne seront plus certes dégagées dans les villes mais dans leurs périphéries voire dans certains pays défavorisés.

Se pose aussi le problème de l'origine de l'électricité,

Actuellement, la production électrique mondiale est faite (source MANICORE): pour environ 40% avec du charbon 20% avec du gaz, 5% avec des produits pétroliers (fioul lourd le plus souvent) 15% avec du nucléaire, 15% avec des barrages, et... pour moins de 2% avec de l'éolien (et moins de 0,2% avec du photovoltaïque),

Pour la France la situation est particulière en raison de l'origine essentiellement nucléaire de l'électricité (75 à 80%) et S'il y avait 1million de voiture électriques en France et si la part du nucléaire était maintenue, il faudrait une tranche supplémentaire de centrale nucléaire.

Électrique ou thermique la voiture reste une voiture :

Même électrique la voiture reste une voiture avec son cortège d'inconvénients, son emprise sur l'espace public par exemple. Le problème de l'encombrement, des embouteillages, qui nuisent en particulier aux transports collectifs, est un problème « physique » pas de « choix de motorisation ». Il y a trop de voitures inutiles qu'elles soient thermiques ou électriques, et quelle que soit sa motorisation la voiture n'est pas le mode le mieux adapté à la vie de la ville.

L'étalement urbain encouragé ?

La voiture électrique induira un étalement de la ville préjudiciable à l'environnement de par le faible cout ressenti de la recharge des batteries et par la « réhabilitation » de la légitimité de l'automobile. Les déplacements futiles continueront à être encouragés au détriment non seulement des autres modes de mobilité (marche, vélo, TC, les uns plus fatigant bien que bons pour la santé, l'autre pourtant plus économique pour les individus comme pour la collectivité) aussi à celui de la qualité de ville et à son efficacité.

Rue de l'Avenir a toujours eu le souci de la sécurité routière...

Or, pour un piéton ou un cycliste, qu'il soit renversé par une voiture électrique ou non, au-delà de 30km/h, la gravité est la même. C'est pourquoi nous continuons à promouvoir la « ville 30 », qu'elle soit parcourue par des véhicules thermiques ou électriques (ces derniers plus silencieux, mais le bruit des véhicules est pour l'essentiel du bruit de roulement dès que l'on dépasse 50 à 60 km/h,...)

...Et de la ville à vivre !

L'intérêt que porte certains élus à la promotion des véhicules électriques serait-il une manière d'esquiver les vraies solutions qui sont nécessaires, connues, mais requièrent un certain courage. Ces solutions sont en effet basées d'abord sur la réduction de l'usage de l'automobile, de sa vitesse et de sa présence dans l'espace public.

Des privilèges inquiétants

Rue de l'avenir s'oppose à toute autorisation d'emprunt des couloirs réservés (bus+vélos +taxis) par les voitures électriques (comme cela est pratiqué ou envisagé dans certains pays) tout comme elle s'oppose aux facilités de stationnement (horodateur gratuit, emplacements réservés).

De même l'octroi de subventions pour l'acquisition de ces véhicules pose un vrai problème d'égalité de traitement entre citoyens.

La voiture électrique sera-t-elle le couteau suisse de la mobilité urbaine

« Le véhicule électrique est une idée aussi bonne que le contexte dans lequel il prend place »
(Jancovici)

En résumé, oui à l'idée du véhicule électrique si :

- L'usage global de véhicules motorisés individuels (autos et motos) est considérablement réduit,
- l'usage en est raisonné par une campagne gouvernementale d'information,
- aucun privilège ne lui est accordé,
- la production d'électricité est fléchée vers les énergies renouvelables.

Rue de l'avenir

Assemblée Générale

28 mars 2015